



Compte-rendu de la septième réunion du
Conseil de quartier Notre-Dame (réunion plénière),
qui s'est tenue le 20 juin 2022 à 20h00, à la Maison de quartier

Personnalités invitées : Marie-Pascale Bonnefont, Conseillère municipale, Présidente du Conseil de quartier Saint Louis, membre de la commission Urbanisme, Travaux et Logement,
Laure Roux, Directrice de la Construction,
Isabelle Amiri, Directrice de la Maison de quartier Notre-Dame,
Jean-Marc Renaudin, Clémence Dassé, chargés d'opérations à la Direction de la Construction.

Présents : Patrick Bouy, Président du Conseil de quartier Notre-Dame,
Éric Dupau, Conseiller Municipal, Vice-Président du Conseil de quartier,
Evelyne Huré, Secrétaire du Conseil de quartier Notre-Dame et Rapporteur de la Commission ACS,
Marie-France Jourdan, Rapporteur de la commission PTE,
Camille Amar, Rapporteur du groupe Projets-Voirie,
Michel Chatain, Rapporteur du groupe Mobilités-Plan vélo,
Laure Bachelier, Monique Cambier, Michaël Chepy, Aubry de la Chesnais,
Philippe Chevreteau, Guy de Comeiras, Yvon-Pierre Coppin,
Marie-Thérèse Desjardins, Carole Filleur, Jean-Baptiste Giraud (par Teams),
Karine Hoffmann, Luc Jeannin-Naltet, Marc Judel, Michel Mercadier,
Baudouin de Monts, Michel Morgenthaler, Nathalie de La Villéon, Charles Sater,
Guillaume Stochmer, Conseillers de quartier, Nadia Bahaz, Suppléante,
Anne-France Simon, Conseillère Municipale.

Absents excusés : Marine Lallau, Rapporteur du groupe Environnement-Propreté, Jean Auger,
Albert Delemarre, Laurent Giry, Xavier Hubert, Conseillers de quartier,
Sylvie Piganeau, Maire-Adjoint, déléguée à la Famille, aux Associations et à la Vie des Quartiers
Béatrice Rigaud-Juré, Conseillère Municipale.

Ouverture à 20h05 : Mot d'accueil de Patrick Bouy, qui remercie Marie-Pascale Bonnefont, Laure Roux, Jean-Marc Renaudin et Clémence Dassé, de leur présence à notre Conseil, ainsi qu'Isabelle Amiri pour son accueil.

1/ Interventions de Marie-Pascale Bonnefont, de Laure Roux, et de son équipe, sur les travaux de l'église Notre-Dame.

M.P. Bonnefont présente cette opération d'envergure. Cette église est l'ancienne paroisse royale, qui comporte des registres de nombreux rois, marqueur important pour la Ville, mais également une paroisse très active. La commune y prête une grande attention. Les échafaudages montés sur la façade sont déjà une « œuvre d'art » en soi. Il s'agit d'un écran et d'une enveloppe, et il prend les tours sur les côtés. Ces échafaudages vont être habillés par la suite. Des petits éléments de l'édifice étaient tombés, donnant un signe de fatigue certain. Deux rapports ont eu lieu. Les travaux ont pour objectif de restaurer le clos et le couvert.

Restauration de l'orgue, inaugurée le 27 novembre dernier, et financée par une belle collaboration entre la Région, la ville de Versailles et la Paroisse. Il fallait le faire rapidement suite à une chute de tuyaux, qui a nécessité une restauration immédiate. Pour protéger l'orgue durant le ravalement, il sera emballé, protégé, tout en pouvant toujours être utilisé.

La Ville met tout en œuvre pour que ce chantier se passe bien, avec, notamment, une équipe très efficace, tant en termes de maîtrise d'œuvre que de maîtrise d'ouvrage, et la présence d'un architecte d'origine versaillaise.

A noter que la sécurisation du clocher sud-ouest avait déjà vu la mise en place de filets pour éviter tout danger.

Introduction – Contexte historique et patrimonial

L'Église Notre Dame de Versailles constitue une pièce majeure de la ville, tant sur le plan architectural que sur le plan historique. Voulu par Louis XIV et construit par Jules Hardouin-Mansart entre 1684 et 1686, elle a été classée en 2005 au titre des Monuments Historiques.

Le 10 Mars 1684, alors que Versailles devient peu à peu une ville où s'installent le Gouvernement et la Cour, le Roi pose lui-même, en présence de l'archevêque de Paris François de Harley et de l'architecte Jules Hardouin Mansart, la première pierre de l'édifice. D'un style classique pur, sa façade se tient au terme de la perspective traversant la place Hoche. Elle est caractérisée par la rigueur de son plan en forme de croix latine, la sobriété de ses élévations, la clarté de ses volumes et la prééminence de la lumière.

Dans ses registres, on trouve nombre d'actes de baptêmes, mariages et décès des membres de la famille royale, parmi lesquels les actes de baptêmes de sept Rois de France : Louis XV, Louis XVI, Louis XVII, Louis XVIII, Charles X, Louis XIX et Louis Philippe Ier ; les mariages de Louis XVI et Marie-Antoinette, Louis XVIII et Marie-Joséphine de Savoie, Charles X et Marie-Thérèse de Savoie et les sépultures de Louis XIV et Louis XV.

Pendant la Révolution Française, l'église est pillée, dépouillée de son mobilier et de ses décorations, puis transformée en 1793 en temple de la Raison puis en lieu de culte décadent.

L'église Saint Louis est alors choisie comme Cathédrale du nouveau diocèse de Versailles.

La croix est rétablie sur le dôme en 1802. Après la Révolution, les seuls mobiliers d'origine restant sont : le buffet des grands orgues, par Antoine Rivet ; la chaire, par Simon Hurtrel, l'Assomption, tableau du Maître-Autel, par Michel II Corneille.

Du mobilier initialement situé dans l'église sera réinstallé : on y ajoute la Prédication de Saint Vincent-de-Paul, par Jean Restout, arrivé en 1739 ; le Christ en croix, statue de marbre, par Laurent Magnier.

Le XIX^{ème} siècle est marqué par le remeublement progressif de l'église ainsi que la construction en 1856 par un architecte versaillais, Ernest Le Poittevin, de la Chapelle du Sacré-Cœur, élevée en action de grâce, Versailles ayant été épargnée par l'épidémie de choléra de 1832.

En 1960, le buffet du grand orgue de Julien Tribuot (1687-1691), réalisé par Antoine Rivet, est classé au titre des Monuments Historiques en tant qu'objet.

Puis en 1986, pour le bicentenaire de l'édifice, de nombreux travaux d'entretien et de conservation sont réalisés par la Ville de Versailles.

Alors que le diagnostic demandé par la Ville a permis en 2017 d'identifier les principales pathologies et détériorations, et d'engager des travaux d'urgence assurant la stabilisation de l'édifice, le projet engagé aujourd'hui permettra, au terme des différentes tranches de travaux constituant chacune un marché subséquent, la restauration complète du clos et du couvert.

I. Phasage de l'opération - Subventions

L'opération de restauration sur le clos et le couvert menée depuis le mois d'avril 2022 fait partie d'une succession de marchés dont le premier se décompose en deux phases : une tranche ferme concernant la restauration de la façade principale en pierre, de sa charpente en bois et de sa couverture en ardoises ; et une tranche optionnelle concernant la restauration de la chapelle axiale. La première tranche a démarré en avril pour une durée de 13 mois et un budget de 2.270.725 € HT ; la seconde devrait démarrer en mai 2023 pour une durée de 11 mois et un budget de 1.779.294 € HT.

Cette opération a reçu un soutien important de la part du Ministère de la Culture (800.000 € HT) et du Département des Yvelines (2.450.000 € HT) ; les subventions obtenues (3.250.000 € HT au total) couvrent une majeure partie des travaux (un peu plus de 80% du coût total – 4.050.019 € HT).

II. Diagnostic

En 2021, la remise du diagnostic demandé par la Ville a permis d'identifier les différentes pathologies affectant le bâtiment, en particulier le clos et le couvert, d'orienter les protocoles d'interventions à mettre en œuvre, ainsi que de définir les degrés d'urgence et les contraintes liées au site.

Ainsi, le clocher Sud-Ouest, présentant des altérations importantes, a été sécurisé dès 2017 par la mise en place de filets. De même, des interventions d'urgence ont été menées sur la Chapelle Axiale, notamment au niveau des dispositifs d'étanchéité des couvertures, des vitraux, et des corniches (mise en sécurité).

Les principales problématiques relevées à l'occasion de ce diagnostic et qui seront traitées au cours de cette opération sont :

- D'ordre structurel : observation de fissures, desquamations, épaufures... sur les pierres, en particulier au niveau du soubassement. Des agrafes et tirants métalliques, posés dans l'objectif de renforcer la structure ont été identifiés, certains n'étant aujourd'hui plus actifs et engendrant par conséquent des mouvements de l'ouvrage, et in fine des fissures importantes au niveau des parties hautes des murs boutants. De même, certaines pièces de charpente présentent des gerces assez ouvertes ainsi que des éléments métalliques visant à les renforcer.
- Liés aux infiltrations d'eau : les désordres identifiés sur les couvertures (ardoises manquantes, oxydation, corrosion, colonisation par des mousses et lichens, dégradations des chéneaux et recouvrements d'étanchéité, déchirures des feuilles de zinc...) engendrent d'importantes infiltrations d'eau, alimentant d'une part ces mêmes désordres, mais provoquant également des dégradations importantes sur les maçonneries et les bois de charpente, aggravés par des descentes d'eaux pluviales fuyardes et des remontées capillaires en soubassement.
- Les désordres sur les ouvrages sculptés ornementaux et statuaire : encrassement généralisé, manques...
- Les désordres au niveau des vitraux, ferronneries et menuiseries : déformation du réseau de plomb, dégradation des attaches, vergettes lacunaires, dégradation des calfeutrements... entraînant des problèmes d'étanchéité ainsi que la déformation des verres, par ailleurs également encrassés. Les ferronneries, notamment les croix, présentent une corrosion des aciers, ainsi que des déformations et des scellements défectueux. Les menuiseries, quant à elles, présentent des peintures dégradées et des défauts de mise en jeu.

III. Description des travaux

Le parti de restauration choisi - en concertation entre le cabinet d'architecture Perrot et Richard, la Ville de Versailles et le Ministère de la Culture - a orienté le programme de travaux vers un objectif de préservation de l'authenticité de l'édifice par des interventions les moins invasives possible. En effet, la première préoccupation a été de parvenir à allier respect et pérennité du bâtiment, à la mise en œuvre de travaux d'une ampleur importante sur un site par ailleurs occupé. Pour y parvenir, les moyens mis en œuvre allieront techniques de restauration dans les règles de l'art et technicité moderne, afin d'optimiser les délais et de réduire les nuisances pour les habitants du quartier et les paroissiens.

Après travaux, l'aspect général de l'édifice restera inchangé : les ouvrages ou les dispositions disparus, altérés ou désorganisés seront restaurés ou restitués et les couvertures seront restituées à l'identique. Les éléments de charpente dégradés seront traités en place ou remplacés suivant leur état. Enfin, à l'issue de cette restauration, un projet d'éclairage (dont la conception est menée parallèlement) viendra mettre en valeur l'architecture originelle et l'unité retrouvée de l'église.

En chiffres, ce grand chantier de restauration représente :

- **10 000** ardoises (taillées et cloutées manuellement grâce à **20 000** clous en cuivre)
- **163** tonnes d'échafaudages
- **570** m² de parapluie
- **1 600** m² de bâche verticale
- **20** ouvriers et compagnons/jour,
- **6** entreprises spécialisées, habituées des chantiers à haute valeur patrimoniale (Chevalier et Asselin par exemple sur le chantier de l'Hôtel de la Marine à Paris, Vitrail Saint-Georges sur le chantier de restauration des 400 m² de vitraux de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, la SOCRA sur la restauration de la Galerie des Glaces, de l'archange du Mont Saint-Michel et des 12 Apôtres de Notre-Dame de Paris.....)

IV. Intervenants et calendrier prévisionnel

Les travaux sont réalisés en 8 lots distincts :

- Lot 01 – H. CHEVALIER : Installation de chantier – Echafaudages – Maçonnerie – Pierre de taille
- Lot 02 – SOCRA : Restauration de sculpture – Sculpture
- Lot 03 – ASSELIN : Charpente bois
- Lot 04 – ROUSSIERE : Couverture
- Lot 05 – ASSELIN : Menuiserie bois – Peinture
- Lot 06 – VITRAIL SAINT GEORGES : Vitrail
- Lot 07 – VITRAIL SAINT GEORGES : Ferronnerie – Serrurerie
- Lot 08 – DELESTRE : Electricité – Eclairage

Dans un premier temps, le montage des échafaudages et du parapluie a débuté en avril 2022 pour se terminer fin juin 2022. Dès lors, la restauration du clos et couvert à proprement parler, pourra commencer, avec le nettoyage puis la restauration des pierres de la façade d'une part, et la dépose de la couverture d'autre part.

Parallèlement à la restauration des maçonneries - qui consistera au nettoyage des parements, au remplacement de pierres et ragréages, à la restauration ou pose d'agrafes, au refouillement des joints de soubassement pour traiter les problèmes liés aux remontées capillaires, ainsi qu'au dessalement ; et qui durera jusqu'à la fin des travaux en mai 2023 - la restauration des charpentes pourra intervenir une fois la dépose de la couverture achevée, en octobre. Elle consistera en des reprises par greffes ou reconstitution à la résine, avec des assemblages traditionnels, ainsi qu'au remplacement de certaines pièces dont la détérioration ne permet pas une restauration ou une consolidation. La restitution des couvertures, c'est à dire le remplacement de la totalité des ardoises avec fixation au clou et le remplacement des habillages en zinc, se poursuivra jusqu'en mai également, date prévisionnelle de

fin du chantier. La restauration des sculptures se fera entre octobre et février, et la restauration des vitraux, en atelier, se déroulera de juin à janvier.

Enfin, en mai 2023, la pose du dispositif d'éclairage sera effectuée par l'entreprise Delestre, afin de mettre en valeur l'église nouvellement restaurée à l'harmonie architecturale retrouvée.

V. Protection de l'orgue

Une étude préalable du Grand Orgue, dont le buffet est classé au titre des Monuments Historique, a été réalisée en octobre 2014 par Monsieur Christian LUTZ, Technicien-conseil pour les orgues, agréé par le Ministère de la Culture. L'estimation globale du projet, sur la base d'une restauration à partir des éléments anciens, était de 1 300 000 € TTC.

Pour des raisons de sécurité, la plupart des tuyaux de façade ont été déposés et stockés en juillet 2017. En conséquence, et suite à l'expertise de Christian Lutz, la Ville de Versailles a engagé des travaux de restauration des tuyaux et de remise à niveau de l'instrument permettant un fonctionnement pour 20 à 25 ans.

Ces travaux de restauration ont été réalisés par la manufacture d'orgues MUHLEISEN pour un montant de 447.500 € HT et réceptionnés le 4 juin 2021.

L'opération a bénéficié du soutien de la Région Ile-de-France d'un montant de 125.049 €, ainsi que celle du Diocèse de Versailles à hauteur de 100.000 €.

Le Grand Orgue restauré a été inauguré le 27 novembre 2021.

Par conséquent, il a fait l'objet de mesures de protection importantes, afin de prévenir son exposition aux poussières. En effet, un premier sas de protection a été mis en place au droit de l'entrée principale, dans l'échafaudage, et un second a été installé tout autour de l'instrument. La mise en place des protections ainsi que le contrôle pendant les travaux font l'objet d'une mission confiée à un facteur d'orgue, afin d'assurer l'efficacité des mesures prises et la préservation de l'orgue.

VI. Echafaudage et parapluie

Les échafaudages sont mis en place sur la façade principale et ses clochers Sud-Est et Sud-Ouest ainsi que sur la Chapelle Axiale, selon les tranches de travaux.

Ces échafaudages de pieds sont positionnés de manière à maintenir accessible l'ensemble des accès de l'église. Des tunnels étanches ont été aménagés au droit des accès et des sas de protection ont été mis en place au droit des ouvertures afin d'éviter les dispersions de poussières.

Une palissade de 4 mètres de haut a été installée en pied des échafaudages et une protection a été mise en place sur le perron et ses marches avant le montage de l'échafaudage. Chaque zone de travaux sera équipée d'une sapine de levage avec treuil.

Enfin, un parapluie sera mis en place au-dessus de la façade principale et de la Chapelle axiale, toujours selon les tranches de travaux.

Les échafaudages seront ensuite recouverts d'une bâche blanche tendue sur cadre, solution choisie par le cabinet d'architecture et la Ville de Versailles, comme étant la plus esthétique, et complétée par la mise en place sur la grande palissade en bois en pieds d'échafaudages, de l'exposition sur les Grandes Orgues de Versailles, exposition précédemment disposée sur les grilles de l'Hôtel de Ville.

Questions des membres du Conseil de quartier :

- Quelle est la périodicité de ce type de travaux ?
 - o Réponse : une fois tous les cent ans.
- Y-a-t-il eu un audit général ?
 - o La DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) a demandé un diagnostic global de l'édifice. L'autorisation AC (= autorisation de travaux sur bâtiment classé) a été donnée pour l'ensemble de l'édifice.
 - o Nous respectons également l'échelonnement des subventions dans le temps.
 - o Le diagnostic a également priorisé les travaux. Nous sommes actuellement en phase 1.

- Le risque incendie a-t-il été particulièrement étudié ?
 - o Le traumatisme de la cathédrale Notre-Dame de Paris est évidemment très présent. Tout a été mis en adéquation avec le SDIS 78 (Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines). Ils ont été consultés pour cette phase de travaux. Ils ont fait des recommandations que nous avons suivies. Des contrôles réguliers ont lieu. Les équipes ont pour instruction de passer quotidiennement sur le chantier, avec des caméras thermiques pour vérifier les problématiques potentielles. Par ailleurs, il n'y aura pas d'interventions par « point chaud » (soudure notamment) au cours de l'été. De plus, les travaux par « point chaud » doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale nommée « permis feu » et ces travaux ne peuvent être démarrés sans l'autorisation du Contrôleur de sécurité et du Responsable des pompiers.
- A noter que les églises d'avant 1905 sont propriétés de la Ville, sauf les cathédrales qui restent propriétés de l'Etat.
- Les différentes phases de l'opération sont les suivantes :
 - o Façade principale : 13 mois ; 2,3 millions HT
 - o Chapelle axiale : 11 mois, début mai 2023 ; 1,8 millions HT
- Est-ce que les entreprises peuvent rencontrer des pénuries de matériaux et cela a-t-il été anticipé ?
 - o Les entreprises avaient fait des stocks de matériaux en prévision de ces travaux avec des clauses fermes et, à ce stade, il n'y a pas de pénurie annoncée. Il s'agit du souci de l'architecte, Monsieur Perraud Richard, qui est une société importante et solide. Cela a été fait au mieux.
- La pollution de l'air a été bien encadrée par des systèmes d'aspiration qui permettent de ne pas rejeter la pollution éventuelle dans l'atmosphère. Il en est de même pour l'eau, avec des seuils réglementaires à respecter.
- Cela se passe très bien avec la Paroisse ; par exemple, lors de funérailles, les travaux bruyants sont arrêtés.

2/ Intervention d'Isabelle Amiri, Directrice de la Maison de quartier Notre-Dame, sur la fête de quartier du 25 juin prochain.

Cette fête de quartier constitue un temps fort avec les associations et les habitants qui interviennent à la Maison de quartier Notre-Dame. C'est également l'occasion d'avoir un temps convivial entre habitants. La fête aura lieu à la Maison de quartier et dans le square à côté.

Cela commence par un barbecue à 12h jusqu'à 13h30. Les préparatifs auront lieu le matin.

Ensuite, il y aura une « kermesse » avec des jeux en bois dans la cour : molkky, et aussi maquillage, pétanques, etc..

En fin d'après-midi, spectacle de danse (ateliers du lundi soir), puis chœur d'orchestre dirigé par Sylvain Audinovski, qui se produira dans la cour à partir de 18h.

Ensuite, l'animation se poursuivra avec un DJ.

Tous les bénévoles sont les bienvenus pour venir encadrer les jeux et les animations :

- o Entre 13h30/15h et 15h/16h30 pour la tenue des jeux en bois, la pétanque, le rangement le soir, après 21h.
 - o Pour s'inscrire, venir à la maison de quartier.
- Les inscriptions pour l'année prochaine et les loisirs ont commencé. N'hésitez pas à le faire savoir.

3/ Intervention de Patrick Bouy, sur l'actualité du quartier.

- Rue des Réservoirs (angle bd. de la Reine) : le kiosque va retrouver une activité : un horloger va s'y installer pour faire de petites réparations.
- Suite au signalement d'un Conseiller de quartier, les fissures sur la rue du Colonel de Bange ont été réparées sur une dizaine de mètres.
- Place du marché ND : les peintures de deux passages piétons ont été refaites.
- A compter du 4 juillet, travaux durant deux mois pour le chauffage urbain sur la place du marché ND car la conduite fuit.
- Réflexion sur la rue Colbert : le souhait est de passer cette rue en Zone de Rencontre pour permettre aux serveurs d'être un peu plus sécurisé ; autre souhait : essayer de gagner une ou deux places de stationnement voiture.
- Gare Versailles Rive Droite : au fond à droite, requalification de l'ancien atelier/école de soudure de la SNCF. La ville de Versailles y travaillait depuis plusieurs années ; c'est chose faite : SNCF Immobilier et la ville de Versailles ont choisi Crédit Agricole Immobilier pour cette opération qui comprendra une mixité d'usages (notamment une crèche) et sera achevée en 2025.
- Plainte au sujet du container à verre rue de La Fayette. Un autre emplacement est recherché.
- Problème de containers débordants, notamment au carrefour du boulevard de la Reine et du boulevard du Roi. D'autres membres du Conseil de quartier mentionnent le fait que c'est un peu partout sur le quartier.
 - Patrick Bouy demande que chaque débordement de container (PAV) lui soit signalé très rapidement, afin qu'il puisse relayer l'information sans délai.
 - Le choix des lieux d'implantation des containers enterrés fait l'objet d'études systématiques et dépend des réseaux souterrains, qui permettent ou non l'enfouissement dudit container.
- Rue Montbauron : problématique de squat dans les bâtiments des anciennes archives nationales.
- Rue Montbauron : problématique du sujet de l'antenne de téléphone mobile. Une vente immobilière du site est en cours. Il faut attendre le nouveau propriétaire pour pouvoir faire avancer le sujet ou trouver un site alternatif.

4/ Intervention d'Éric Dupau, sur l'actualité de la Ville.

- Beaucoup d'actualités dans la Ville : différentes inaugurations : BAP, Mois Molière, Parc Sémallé, le Skate Parc, le Bosquet (attendant au futur Office de tourisme, place Lyautey) avec statue de Molière.
- L'Office de tourisme est maintenant rattaché à Versailles Grand Parc (Versailles avait, par le passé, bénéficié d'une dérogation sur le sujet). L'Office a perdu de nombreuses recettes, notamment les recettes de vente de billets d'entrée dans le Château, suite aux réservations par Internet).
- Deux axes de développement :
 - Le tourisme de proximité, le tourisme vert
 - Le tourisme d'affaires : renforcer la synergie avec l'ensemble des parties prenantes.

5/ Remarques et questions des membres du Conseil :

- Les groupes de touristes à vélo, de plus en plus nombreux.
- Les inondations suite aux gros orages
- Amélioration et renforcement des collecteurs
- Place Hoche : le sujet sera étudié à partir de la rentrée.
- Stade Montbauron : notre équipe de football qui « monte » en national, où va t'elle jouer ses matches ? car il n'y a pas d'éclairage au standard sur ce stade.

- Le bâtiment de l'ancienne Poste centrale : sa rénovation sera achevée avant l'ouverture des jeux olympiques de juillet 2024.
- La Mairie pourrait-elle réengager la discussion avec le Château pour retirer les bus de la place d'Armes ? Un protocole d'accord a été signé entre le Château et le Département pour la restauration de la grille d'honneur, pour aménager le parking des bus, et pour lancer une étude sur l'éventuelle implantation d'un parking souterrain.
- Château : la grille rue de la Paroisse a-t-elle vocation à être réouverte ? Idem pour celle de la route de St Cyr ?
- Entre le 1 et le 9 du bd. du Roi, les voitures stationnent à cheval sur la pelouse et endommagent les rebords de trottoir. Serait-il possible de mettre des poteaux pour empêcher cela ?
- Avenue de Saint Cloud, par temps de pluie, l'eau s'écoule devant le kiosque à journaux ; serait-il possible de la faire couler derrière le kiosque (et non plus devant).
- Les jours de marché, les barrières métalliques tombent régulièrement à cause du vent ; aussi les voitures venant de la contre-allée de l'avenue de St Cloud, ne les voient pas et roulent dessus. Un moyen simple serait d'ajouter la grosse plaque placée sur ces barrières ; et les écriteaux devraient être plus petits et mentionner « Police municipale », ce qui serait mieux respecté par les automobilistes.

6/ Date du prochain Conseil de quartier : lundi 3 octobre à 20h.

Le Président clôt la réunion à 22h, en remerciant les participants pour leur présence et leurs engagements au service du quartier et de ses habitants.